



Carte de pêche 2020 des structures associatives de la pêche de loisir

Produits	Description	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	36,20 €
		FDAAPPMA	26,20 €
		AAPPMA	13,60 €
		TOTAL	76,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Tarif harmonisé : 100€	CPMA	36,20 €
		FDAAPPMA	26,20 €
		AAPPMA	13,60 €
		GR	24,00 €
		TOTAL	100,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	2,70 €
		FDAAPPMA	10,00 €
		AAPPMA	8,30 €
		TOTAL	21,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Tarif harmonisé : 6€	CPMA	0,50 €
		FDAAPPMA	2,75 €
		AAPPMA	2,75 €
		TOTAL	6,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Tarif harmonisé : 35€	CPMA	14,20 €
		FDAAPPMA	10,80 €
		AAPPMA	10,00 €
		TOTAL	35,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.</i>	CPMA	3,90 €
		FDAAPPMA	6,70 €
		AAPPMA	4,40 €
		TOTAL	15,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doivent y figurer expressément les jours de validité.</i> Tarif harmonisé : 33€	CPMA	13,00 €
		FDAAPPMA	10,30 €
		AAPPMA	9,70 €
		TOTAL	33,00 €
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (RMA destinée à l'Agence de l'eau) <i>(Pas de timbre CPMA « Journalière »)</i> Délivré uniquement par les Fédérations départementales.	RMA	1,00 €
		FDAAPPMA	0,00 €
		AAPPMA	0,00 €
		TOTAL	1,00 €
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (Gestion FD/AAPPMA) <i>(Pas de timbre CPMA)</i> Délivré uniquement par les Fédérations départementales.	CPMA	0,00 €
		FDAAPPMA	1,00 €
		AAPPMA	0,00 €
		TOTAL	1,00 €

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone **+33 (0)1 82 28 14 00**

E-mail : contact@cartedepeche.fr – Site Internet : cartedepeche.fr

Fédération des Ardennes de la Pêche et de la protection du milieu aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude – 08090 TOURNES – Téléphone **+33 (0)3 24 56 41 32**

E-mail : contact@peche08.fr – Site Internet : peche08.fr